



« La rivière serait capable d'épurer elle-même les pollutions humaines, mais les ouvrages hydrauliques (seuils, barrages, digues) l'en empêcheraient ».

Jamais en peine d'un motif pour justifier l'effacement spectaculaire des ouvrages hydrauliques, et détourner ainsi l'attention des causes réelles mais non ou mal traitées de dégradation des rivières, autorités et gestionnaires de l'eau ont commencé à diffuser cette idée dans les années 2000.

Problème : la recherche nous dit exactement le contraire. Nous sommes en présence d'une véritable manipulation puisque 30 ans de travaux scientifiques démontrent que les retenues, réservoirs, étangs et autres zones d'eaux plutôt stagnantes permettent d'éliminer les excès d'azote et de phosphore, donc de diminuer le risque d'asphyxie des littoraux et estuaires.

L'action publique démontre à nouveau son manque de crédibilité et d'impartialité en se rabaisant au niveau argumentaire de vulgaires lobbies propagandistes. Pire encore, elle contrevient à l'obligation stricte faite par la DCE 2000 de ne pas aggraver l'état chimique des rivières : la politique actuelle de suppression des obstacles à l'écoulement aura pour effet de détériorer le bilan des nutriments. Il est urgent de dénoncer ces impostures, à l'heure où la France est déjà très en retard sur le dossier des pollutions chimiques de l'eau et condamnée pour la mauvaise application de la Directive nitrates de 1991.

Dans certains documents de vulgarisation de l'Onema, des Agences de l'eau et en conséquence des syndicats de rivière ré-exploitant ces informations, il est apparu à la fin des années 2000 l'idée que les seuils et barrages nuisent à l'autoépuration chimique des rivières (voir des exemples chez [Onema 2010](#), [Onema et Agence de l'eau Loire-Bretagne 2012](#), [Onema et FNE 2014](#), et même dans les textes officiels du Ministère de l'Ecologie comme la [Circulaire du 18 janvier 2013 sur la continuité écologique](#)).

Par autoépuration, il faut entendre **la capacité d'une rivière ou de toute masse d'eau naturelle à éliminer des substances considérées comme polluantes**. Il s'agit en

premier des **intrants agricoles**, notamment les engrais dérivés de l'azote et du phosphore qui apportent un excès de nutriments à l'eau. Mais aussi de **l'ensemble des substances chimiques liées aux activités humaines** : pesticides, médicaments, métaux lourds, milliers de composés chimiques synthétiques présents dans nos objets de consommation, nos résidus de combustion ou autres sources.

Notons tout d'abord que, même sans examen scientifique de la question, la posture argumentaire visant à incriminer les seuils et barrages sur ce dossier de l'autoépuration est **intenable au plan du bon sens**. En effet :

- les pollutions chimiques de la rivière proviennent de l'émission des substances polluantes liées aux activités humaines (industrie, agriculture, usages sanitaires et domestiques). **Les propriétaires d'ouvrages hydrauliques sont les victimes et non les causes de cette pollution** des eaux qui arrivent dans leurs retenues, biefs ou étangs, des victimes immédiates puisque c'est leur cadre de vie qui est impacté ;
- quand il y a une pollution aiguë de rivière (hydrocarbure, fuite toxique), **l'une des premières mesures préventives est d'ériger un barrage mobile** pour contenir au maximum la diffusion des substances nuisibles ;
- **les substances à longue durée de vie (métaux lourds, composés à forte inertie chimique comme les PCB) ne disparaissent pas d'un coup de baguette magique**, elles circulent en suspension, s'accumulent dans les zones de dépôt naturel des rivières (fosses, mouilles, plaines alluviales), s'échangent avec les nappes ou encore arrivent dans les estuaires et zones littorales.

Prétendre que la suppression d'un ouvrage supprimera les causes ou les effets des pollutions chimiques n'a donc guère de sens. Cela revient à **promouvoir la libre-circulation des polluants et se défausser sur la capacité auto épuratrice de l'océan déjà très affaiblie!**

On entretient volontairement ou involontairement la confusion entre l'eutrophisation locale d'une retenue (le fait qu'elle accumule des sédiments organiques donc des nutriments, étant une zone de dépôt) et l'eutrophisation artificielle massive des cours d'eau due à nos rejets. **Concernant les cycles de l'azote, du phosphore et du silicium, de nombreux travaux ont montré le rôle positif des eaux stagnantes : lacs, retenues, réservoirs, bras morts, mares, étangs.** La France a mené des programmes pilotes sur cette question dans le cadre de la démarche multidisciplinaire [Piren-CNRS](#), dès les années 1980, aussi est-il très étrange que ces travaux soient inconnus des gestionnaires de l'eau...

La rétention d'azote (nitrates) dans les retenues, réservoirs et plans d'eau est particulièrement notable, et elle peut s'expliquer par trois processus différents : l'assimilation par la végétation, la sédimentation ou la dénitrification. Nous citons ci-dessous une synthèse utile de la littérature extraite de la thèse doctorale de Paul Passy ([Passy 2012](#), illustration ci-dessus: la cascade des nutriments, cliquer pour agrandir).

Idée reçue: « les ouvrages hydrauliques nuisent à l'auto-épuration de la rivière »

« Dans les années 1980, de nombreuses études ont été réalisées sur des lacs scandinaves (Henriksen et [Wright 1977](#); [Wright 1983](#)) ou nord-américains ([Hill 1979](#); [Dillon et Molot 1990](#)) montrant que les rétentions d'azote au sein de ces milieux pouvaient atteindre **plus de 90 % de la charge entrante**. Plus tard, des suivis réalisés sur les barrages réservoirs de la Seine ([Sanchez and Garnier, 1997](#); [Garnier et Billen, 1994](#); [Garnier et al 1999](#)), des réservoirs d'eau en Pologne ([Tomaszek et Czerwieniec 2000](#); [Koszelnik et al 2007](#); [Gruca-Rokosz et Tomaszek 2007](#)) ou aux Etats-Unis ([David et al 2006](#)) ont mis en évidence une rétention d'azote atteignant 40 %. Enfin des études orientées vers l'ingénierie écologique dans le bassin du Mississippi ont mesuré un abattement de l'azote allant de 20 à 43 % ([Mitsch et al 2005](#); [vanOostrom 1995](#)). (...)

« **La plupart des études menées sur le devenir de l'azote dans les plans d'eau mettent en évidence le rôle prédominant de la dénitrification.** Que ce soit dans des systèmes lacustres, de zones humides naturelles ou artificielles, ou de réservoirs, la dénitrification est responsable de 40 à plus de 80 % de l'élimination de l'azote ([Brinson et al 1984](#); [Seitzinger 1988](#); [Hernandez et Mitsch 2007](#)), soit un rôle 2 à 4 fois plus important que l'assimilation par la végétation ou que la sédimentation ([Yan et al 1997](#); [Kreiling et al 2011](#)).

« L'azote sous forme de nitrate n'est pas le seul élément éliminé dans les secteurs stagnants du réseau hydrographique. **La forme ammonium (NH₄⁺) ainsi que le phosphore** ([Braskerud 2002](#)) peuvent également y être retenus. **Certaines agglomérations mettent d'ailleurs à profit cette propriété en construisant des plans d'eau pour traiter leurs eaux usées** ([Vymazal 2011](#); [Dalu et Ndamba 2003](#)). Enfin, le silicium subit également une certaine rétention au sein de ces secteurs stagnants ([Koszelnik et Tomaszek 2008](#)) par suite de la croissance et de la sédimentation des diatomées. »

Cette rapide revue de la littérature scientifique est donc assez claire : les eaux plutôt stagnantes des réservoirs, des retenues et des étangs créés par les ouvrages hydrauliques jouent un rôle positif dans l'épuration de l'azote et du phosphore, donc dans la **correction de notre perturbation du cycle des nutriments par les usages agricoles et domestiques**. Dans une étude récente de ce phénomène, trois chercheurs nord-américains ont insisté sur l'usage bénéfique de la petite hydraulique dans la gestion du problème des nutriments : « ***Nous soulignons que nous ne nous faisons pas les avocats de la construction des grands barrages comme moyen d'améliorer la qualité de l'eau. Mais les petits barrages et réservoirs, en revanche, existent souvent dans des zones où les paysages naturels ont disparu au profit de l'agriculture, et ils peuvent éventuellement être gérés de manière adaptée pour retenir les nutriments et assurer d'autres services aux écosystèmes*** » . ([Powers et al 2015](#)).

Cet argument des chercheurs répond très exactement à la problématique française, puisque l'on trouve près de 80.000 obstacles à l'écoulement bien répartis sur les territoires, en particulier dans des zones souffrant de surcharge en nutriments.

Rétablissons donc quelques vérités : **les ouvrages hydrauliques sont victimes et non responsables des pollutions chimiques de la rivière formant l'une des causes majeures de dégradation des milieux aquatiques depuis le milieu du XXe siècle.**

L'excès de nutriments (azote, phosphore) est considéré comme un problème majeur pour la qualité des masses d'eau, en particulier pour les zones estuariennes et littorales souffrant d'un apport massif depuis les systèmes fluviaux. Les ouvrages hydrauliques jouent un rôle positif dans l'élimination de ces nutriments tout au long du réseau hydrographique. Plus généralement, ils fixent des polluants qui, sans eux, se diffuseraient dans le milieu pour rejoindre les océans. C'est un apport manifeste des seuils et barrages en termes de services rendus aux écosystèmes, et cette dimension doit être prise en compte dans toute programmation relative à ces ouvrages (même ceux qualifiés hâtivement « *sans usage* »).

On peut conclure sur quatre points :

- **il est grave pour la crédibilité et l'impartialité de l'action publique que des organismes comme l'Onema ou les Agences de l'eau, voire la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'Ecologie, propagent des idées fausses** dans leur communication à destination des décideurs et de l'opinion, et s'associent parfois à des lobbies dans cette manipulation. Nous attendons un correctif clair sur la question de l'autoépuration, dont nous observons qu'elle est reprise sans esprit critique par nombre d'opérateurs en rivière au plan local ;
- **la politique d'effacement des ouvrages ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur le bilan chimique de l'eau, en particulier dans les régions où il existe une pression agricole / urbaine forte.** La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE 2000) interdit à un Etat-membre de prendre des mesures qui aggravent l'état écologique ou chimique d'une masse d'eau. En conséquence, aucune opération d'effacement ne devrait être programmée si elle ne garantit pas au préalable par une étude d'impact et une modélisation la non-aggravation du bilan physico-chimique de l'eau sur les mesures obligatoires de la DCE 2000 ;
- au lieu de désigner les barrages, moulins et étangs comme des ennemis de l'environnement, ce qu'ils ne sont pas, **l'action publique devrait réfléchir à des partenariats visant à profiter de l'opportunité des retenues comme zone d'accumulation sédimentaire**, avec notamment une politique d'extraction et gestion des sédiments pollués permettant réellement d'épurer les rivières de certaines substances à longue durée de vie ;
- **depuis les Directives nitrates et eaux résiduaires de 1991 jusqu'à la Directive pesticides de 2009 en passant par la DCE 2000, on attend de la France qu'elle soit capable de progrès rapides sur le dossier des pollutions chimiques de l'eau. Ce n'est pas le cas.** Les besoins économiques pour améliorer les assainissements, changer les pratiques agricoles, protéger les captages ou encore trouver des substituts aux polluants sont immenses. Dans ce contexte, gâcher le moindre centime d'argent public à détruire le patrimoine hydraulique est absurde.

Quand ce gâchis atteint des centaines de millions d'euros pour des effets négatifs sur le bilan chimique, il n'est plus tolérable.

Illustration : extraite de Passy P (2012), [Passé, présent et devenir de la cascade de nutriments dans les](#)

[bassins de la Seine, de la Somme et de l'Escaut](#), thèse.

Depuis la parution de cette thèse, des travaux récents ont confirmé ces données déjà robustes de la recherche : voir par exemple

Tiessen et al 2011 <http://www.jswconline.org/content/66/3/158.refs> sur l'efficacité des petits barrages dans le stockage azote et phosphore au Canada ; Grantz et al 2014 http://www.aslo.org/lo/toc/vol_59/issue_6/2203.pdf sur la dynamique d'accumulation azote/phosphore dans les réservoirs déjà eutrophes ;

Gasparini et al 2014 <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10661-013-3445-3> sur le bilan positif de rétention des nutriments sur des réservoirs des Grandes Plaines ; Lieu et al 2015 [http://ascelibrary.org/doi/abs/10.1061/\(ASCE\)HE.1943-5584.0001005](http://ascelibrary.org/doi/abs/10.1061/(ASCE)HE.1943-5584.0001005) sur l'effet (positif mais ici modeste et dépendant du remplissage) de 26 petits barrages canadiens ;

Némery et al 2015 <http://link.springer.com/article/10.1007/s00027-015-0416-5> sur la rétention des charges carbone, azote et phosphore (31, 46 and 30 %) dans le cas d'un barrage tropical de zone urbanisée.

A lire en complément :

Notre section [autoépuration](#) ; notre section [pollution](#)

Idée reçue #02 : « Les seuils et barrages ont un rôle majeur dans la dégradation des rivières et des milieux aquatiques »

[Vade-mecum de l'association face à un projet d'effacement d'ouvrage hydraulique](#)